

AFAQ Formation en Sécurité Privée – REF-273
Formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

Date de Création	20 avril 2017
Accrédité COFRAC	Non
Conditions de candidature	<p>L'organisme candidat est un organisme de formation dont la spécialité porte sur les activités de sécurité privée telle que mentionnées dans les arrêtés du 1er juillet 2016 et de son complément du 20 décembre 2016.</p> <p>L'organisme candidat à la certification doit respecter les engagements et les dispositions d'organisation, de suivi et de pilotage décrits dans le référentiel AFAQ Formation en Sécurité Privée - réf 273.</p>
Périmètre de la certification/labellisation	<p>Le périmètre et les domaines de formation sont définis et adaptés aux activités de formation réalisées par l'organisme candidat. Le domaine de formation et le périmètre, mentionnés sur le certificat, comprend donc, a minima la partie « Engagements généraux » et au moins un module des 7 modules optionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance humaine, surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage - Agent cynophile - Vidéoprotection et télésurveillance - Agent de sûreté aéroportuaire - Transport de fonds - Protection de l'intégrité physique des personnes - Agent de recherches privées
Durée du référencement	5 ans
Coût du référencement	Le coût de la certification est de 7000 € en moyenne pour un cycle de certification de 5 ans.
Délai moyen d'instruction	3 à 4 mois
Disponibilité du référentiel	Non
Coordonnées	<p>AFNOR Certification 11, rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex</p> <p>Contact : Philippe Bourdalé (philippe.bourdale@afnor.org ; 01 41 62 60 35)</p>